

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE de NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté pour la réglementation de la circulation

Arrêté n° C45/2025

Le Maire de la Commune de Négrondes,

- Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande déposée par l'Entreprise WG DEMOLITION EURL, représentée par M ; William GARRICK située à « 17 Impasse de la Châtaigneraie 24430 RAZAC SUR L'ISLE » concernant la démolition de la maison située 5 rue de la Fontaine
- Considérant que pour permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation.

A R R E T E

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite à compter du :

Vendredi 21 novembre 2025 jusqu'au Vendredi 05 décembre
2025 inclus,

au niveau de la rue de la Fontaine afin de permettre le bon déroulement des travaux.

Article 2 :

Le sens interdit au niveau du Pont SNCF vers la rue de la Fontaine sera neutralisé le temps des travaux.

Article 3 :

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise.

Article 4 :

En dehors des heures de fonctionnement du chantier, la circulation sera rétablie.

Article 5 :

Sur la portion concernée par le chantier, les riverains, les secours, les livraisons auront droit d'accès aux propriétés.

Article 6 :

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 8 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet 33000 BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 9:

Ampliation du présent arrêté sera respectivement adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Thiviers
- L'entreprise WG DEMOLITION EURL pour affichage.

Le 20 Novembre 2025

Le Maire

Pour le Maire
Adjoint
Françoise DECARPENTREY
